



## CAPA avancement d'échelon du 4 février 2019 Déclaration liminaire de la FSU

En préambule, nous tenons à souligner que cette CAPA PsyEN se tient avant la parution du décret définissant les règles concernant les avancements d'échelon et plus particulièrement le calcul des reliquats. Malgré ce problème administratif, nous avons accepté de siéger à cette CAPA afin de ne pas gêner le bon fonctionnement de l'administration et aussi parce que, selon nos calculs, cela ne devrait pas avoir de conséquences négatives pour nos collègues.

Pour le SNUipp et le Snés FSU, la mise en place du PPCR constitue une évolution plutôt positive pour la carrière des enseignants et des psychologues de l'éducation nationale. Parmi les changements, trois rendez-vous sont prévus pour permettre une accélération de carrière pour le 7ème, 9ème échelon et l'accès à la hors classe. A l'issue de ces rendez-vous, un avis est émis par l'administration, avis qui permet une accélération de carrière pour 30% des collègues ayant eu leur rendez-vous.

Nous vous rappelons que la FSU, si elle reconnaît l'importance d'une évaluation régulière du travail effectué, milite pour la déconnexion de l'évaluation et du déroulement de carrière. Elle souhaite que l'expérience professionnelle mesurée par l'ancienneté soit prioritairement prise en compte pour le changement d'échelon ou de grade. La FSU considère en effet que l'implication et l'efficacité dans le travail ne dépendent pas du niveau de rémunération versée.

Même si le mérite devait être le critère différenciateur, force est de constater que les avis portés sur le travail de nos collègues sont peu pertinents. En effet, selon nous, ils relèvent de la subjectivité du supérieur hiérarchique et donc ne sont pas équitables, ils peuvent être infantilisants et parfois vécus comme injustes. Ils peuvent également constituer un outil de soumission au supérieur hiérarchique et sont guidés par des quotas qui n'ont rien à voir avec la valeur du travail effectué par le professionnel.

La CAPA d'aujourd'hui va illustrer notre propos : au regard des avis donnés, seuls des EDOs ont bénéficié d'avis « excellent » (30% d'entre eux). Cela peut soit laisser entendre que le travail des EDOs est majoritairement plus remarquable que celui des EDAs soit qu'il y a un biais dans les évaluations : relation de proximité avec les évaluateurs différente ? Cadrage différent ?

Pour nous, considérer cet avis comme le critère prioritaire pour l'avancement de carrière n'est pas pertinent.

Nous rappelons que le niveau de rémunération des PsyEN et des enseignants en général en France est bien en dessous de la moyenne des pays de l'OCDE.

A la FSU, nous souhaitons que le plus grand nombre de nos collègues puissent bénéficier des promotions. Pour cela, il faut surtout que les collègues les plus près de la retraite soient promus à la classe exceptionnelle, car une fois le quota des 10% atteint, on ne pourra accéder à cette classe exceptionnelle qu'avec des départs à la retraite. Donc l'entrée de personne trop « jeune » peut bloquer le système et ne pas permettre pendant un temps à d'autres gens « exceptionnels » d'intégrer cette classe synonyme d'une meilleure rémunération et d'une retraite acceptable.



Enfin, le PPCR indique que dorénavant la carrière de l'agent doit se dérouler sur deux grades, nous veillerons à ce que l'administration se donne les moyens de respecter ses engagements en prenant en compte, outre l'avis, l'ancienneté de l'agent au vu des arguments précités.

Pour toutes ces raisons, nous souhaitons que les avis donnés par la hiérarchie soient minorés et que l'ancienneté générale de service et l'âge des collègues constituent les critères prioritaires pour les avancements d'échelon et les changements de grade.

Les commissaires paritaires CAPA PsyEN de l'académie de Bordeaux